

Centre public d'Action sociale de Verlaine

Note de politique générale et commentaires du budget 2022.

Introduction

La note de politique générale d'un C.P.A.S. recense les principales actions menées au cours de l'année écoulée et les actions futures. Conformément à l'article 88 de la loi organique des C.P.A.S., la présente note de politique générale est annexée au budget 2022 et commentée par le Président du C.P.A.S. lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2021 à l'ordre duquel est inscrite l'approbation du budget de l'exercice 2022. Le budget de l'exercice 2022 a été soumis pour avis, au comité de concertation Commune – C.P.A.S. du 22 novembre 2021 et a été arrêté par le Conseil de l'Action sociale le 25 novembre 2021.

Les C.P.A.S. se sont vus et se verront encore impactés par les conséquences plus ou moins grandes laissées par la crise sanitaire du COVID-19, les inondations de l'été 2021 et la « crise énergétique » avec l'augmentation des prix de l'énergie. De nombreux citoyens ont été touchés et le C.P.A.S. de Verlaine, en qualité d'acteur de première ligne, est intervenu afin de réduire au maximum le douloureux impact que ces personnes subissent au quotidien via notamment la distribution de colis alimentaires et l'octroi d'aides sociales diverses. Certaines analyses statistiques estiment que l'impact social de la situation « de crise » actuelle sur le bien-être moyen en Belgique est nettement plus important que lors de la crise économique et financière de 2008 et le Bureau du Plan précise qu'une augmentation de 20% des bénéficiaires de C.P.A.S. est attendue entre 2019 et 2022. Les groupes vulnérables qui sont particulièrement concernés sont les personnes disposant de faibles revenus, comme les personnes vivant sous le seuil de pauvreté et celles bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale, soit un public fragilisé et isolé. Les interventions de première ligne risquent d'augmenter fortement durant les mois et années à venir.

Au niveau du CPAS de Verlaine, des mesures de prévention internes ont continué d'être prises en étroite collaboration avec l'Administration communale et du matériel de protection individuelle (masques, gants, sprays désinfectants, ...) est toujours à la disposition de l'ensemble des équipes de première ligne afin qu'elles assurent leurs missions essentielles et la continuité de l'ensemble des services dans un contexte viable pour l'ensemble du personnel.

Malgré le contexte inédit de « crise », le C.P.A.S. a toujours eu la volonté de gérer les finances publiques avec vigilance tout en préservant son rôle social proactif. Le budget comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses permettant au CPAS de remplir ses missions conformément à la loi organique du 8 juillet 1976. En d'autres termes, le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui traduit en chiffres la vie courante du C.P.A.S. (service ordinaire) et la volonté politique en matière d'investissements (service extraordinaire). La dotation communale est d'un montant de 440.000 EUR afin de faire face à différentes augmentations considérables de dépenses pour l'année 2022 (diminution du montant du F.S.A.S., conséquences directes de la réforme A.P.E., double indexation des salaires annoncée par le Bureau du Plan, ...).

1

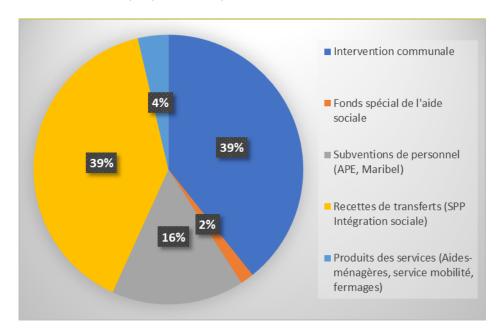
I. Budget ordinaire

Le budget ordinaire s'équilibre à 1.141.567,54 EUR :

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
COMPTE 2020						
Droits constatés nets	1	1.061.961,42				
Engagements à déduire	2	980.421,10				
Résultat budgétaire au compte 2020	3	81.540,32				
(1-2)						
BUDGET 2021						
Prévisions de recettes	4		1.224.101,16	0,00	1.224.101,16	
Prévisions de dépenses	5		1.224.101,16	0,00	1.224.101,16	
Résultat présumé au 31/12/2021 (4	6		0,00		0,00	
- 5)						
BUDGET 2022						
Prévisions de recettes	7					1.141.567,54
Prévisions de dépenses	8					1.141.567,54
Résultat présumé au 31/12/2022 (7	9					0,00
-8)						

LES RECETTES

Les recettes estimées à l'exercice propre sont réparties comme suit :



Elles proviennent:

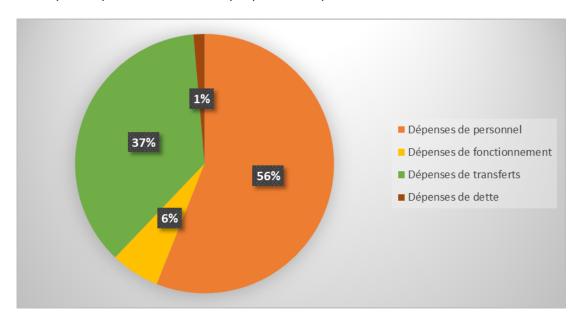
- Des interventions fédérales à concurrence de 39 %. Elles concernent les subventions pour le revenu d'intégration (le taux de base de 55% du revenu d'intégration, le montant forfaitaire pour la mise à l'emploi « article 60§7 », un supplément de 10 % pour la conclusion des Projets Individualisés d'Intégration Sociale, une prime par dossier), les aides accordées aux personnes étrangères (FEDASIL), le Fonds énergie, le Fonds d'activation et de participation socioculturelle, le Fonds Mazout (allocations de chauffage), etc.
- De la dotation communale qui est d'un montant de 440.000 EUR (à concurrence de 39 %).
- Des subsides régionaux pour différentes actions sociales :
 - o Fonds Spécial de l'Aide Sociale à concurrence de 2%
 - O Des subventions de personnel : Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) et MARIBEL SOCIAL (pour l'équivalent de 3 ETP) pour un total de 16 %.

• Le solde résulte des recettes de prestation issues des différents services du CPAS et des ressources émanant du patrimoine privé du CPAS (aides ménagères, mobilité, informatique, école des devoirs, droits de chasse, fermages...), du dividende du CRAF et des remboursements de bénéficiaires dans l'hypothèse d'aides sociales remboursables ou d'avances sur prestations sociales.

Malgré la reprise des différentes activités des services du C.P.A.S. de Verlaine en 2021, le Centre doit faire face à une diminution d'un montant de 5 000 EUR pour le Fonds spécial de l'aide sociale (F.S.A.S.) en raison de la diminution d'engagements sous contrat article 60§7 et de la suspension des activités des différents services ou de la diminution des prestations de services avec lesquels le C.P.A.S. est conventionné (sur base des prestations réalisées au cours de l'année 2020). Suite à la réforme du système A.P.E. en 2022, le C.P.A.S. de Verlaine subit également une diminution considérable des recettes (+-10.000 EUR) ce qui s'explique par le fait que la subvention est calculée sur base de la situation du personnel A.P.E. en 2017 (et non pas sur base de la situation 2021 telle qu'optimalisée à ce jour). De notre point de vue, il conviendrait qu'une réflexion globale soit menée pour les années à venir quant aux mécanismes de financement des C.P.A.S. afin de pérenniser leur rôle d'acteur local de proximité.

LES DEPENSES

Les dépenses prévues à l'exercice propre sont réparties comme suit :



LE PERSONNEL

Le CPAS de Verlaine assurera en 2022 les mêmes services que ceux déjà assurés jusqu'à présent. Le personnel sera réparti au sein de ses différents services de la manière suivante :

F			
Administration générale :	1 Directrice générale (3/4 ETP)		
	1 Directrice financière (1/4 ETP)		
	1 Employé d'administration Ressources Humaines (3/4 ETP)		
	1 Employé d'administration Finances / marchés publics (1 ETP)		
Service social:	3 Assistantes sociales (2 x 1 ETP, 1/2 ETP)		
Service Mobilité et technique :	2 agents (2 ETP)		
Service Aides ménagères :	5 agents (5 x 1/2 ETP)		
Service Energie :	1 agent (1 ETP) partagé entre trois CPAS		
Délégué à la protection des	1 agent (1 ETP) partagé entre plusieurs CPAS et Administrations		
données (DPO) :	communales pour 2022 et 1 agent interne en cours de formation.		

La prévision de dépenses au niveau du personnel s'établit à **632.611,56** EUR avec une indexation des salaires prévue pour janvier 2022. Pour 2022, nous conservons 4 interventions à charge du fonds sectoriel MARIBEL (correspondant à 3 ETP) ainsi que les subsides APE qui sont néanmoins revus à la baisse suite à la réforme du système des APE malgré le maintien de 17 points APE.

Durant l'année écoulée, nous avons pu continuer de mener une politique de gestion de ressources humaines globale et cohérente à l'aide des outils développés par le Conseil régional de la formation (C.R.F) pour les pouvoirs locaux (accueil d'un nouvel agent, mise en place d'un processus d'évaluation, réalisation des descriptions de fonction pour l'ensemble des agents, mise en œuvre d'un plan de formation, amélioration du bien-être au travail, ...). Durant l'année écoulée, notre Centre a continué de s'inscrire dans une démarche visant à mettre en place un contrôle interne efficace par le biais de processus harmonisés pour l'ensemble des services. L'analyse des procédures établie pour les matières subventionnées par le Ministère de l'Intégration sociale (le droit à l'intégration sociale, le fonds mazout, le fonds de participation et d'activation sociale, le fonds énergie, ...) a permis d'améliorer les processus de gestion, d'assurer une bonne gestion des subsides de l'Etat fédéral, de garantir à chacun les droits sociaux fondamentaux de manière juste et durable et d'appliquer une politique préventive en matière de fraude sociale.

En 2021, le Service social a continué d'assurer les permanences sociales en alternance entre le bâtiment administratif du C.P.A.S. (grâce à l'aménagement d'un local dédié aux rendez-vous) et le domicile des agents, en télétravail, par téléphone et par e-mail. Les travailleurs sociaux ont veillé à prendre régulièrement des contacts avec les personnes âgées afin de s'assurer de leur bien-être et de leurs éventuels besoins afin de leur apporter le soutien nécessaire. Le Service Mobilité a assuré le transport des citoyens vers les différents lieux de vaccination et a assuré les courses de première nécessité (alimentaires et pharmaceutiques) à titre gratuit pour les personnes âgées, isolées et/ou à risques. Les activités du Service des Aides ménagères ont permis d'accompagner de nombreux citoyens dans leurs tâches quotidiennes d'entretien de leurs pièces de vie. L'agent chargé d'assurer le suivi administratif et comptable des finances et des marchés publics du C.P.A.S. a assuré de nombreuses tâches en synergie avec l'Administration communale de Verlaine.

Le délégué de protection des données (D.P.O) engagé par le CPAS de Berloz a été absent pour raison médicale durant l'année 2021, ce qui a amené le C.P.A.S. de Verlaine à revoir la mission confiée et envisager de former un agent en interne quant à la gestion des données à caractère personnel des citoyens et du personnel. Ce recrutement est actuellement en cours afin de permettre la mise en conformité du plan d'actions déjà adopté par le Centre.

LES DIFFERENTS SERVICES

SERVICE SOCIAL (fonctions 8019, 831 et 8451)

Le CPAS ne se réduit pas à un « guichet » ou un « distributeur d'argent » auquel les personnes en difficultés s'adressent pour retirer une aide financière. Chaque personne qui sollicite une aide de la part du CPAS peut se présenter, sans rendez-vous, à la permanence du service social pour obtenir toute information et/ou accompagnement administratif. Les travailleurs sociaux sont chargés d'accompagner les demandeurs, quels qu'ils soient, pour les aider à retrouver une place dans la société, tant au niveau social que professionnel. Ils sont l'élément clé de l'action sociale menée par notre CPAS en ce qu'ils ont pour mission principale de permettre aux demandeurs de reprendre confiance en eux et d'envisager leur avenir sereinement.

Au cours de l'année écoulée, diverses aides sociales ont été octroyées pour permettre aux personnes de faire face à des besoins de 1ère nécessité: prise en charge de loyers, frais médicaux, affiliation à un organisme assureur, livraison de mazout, bons alimentaires, prise en charge de factures courantes (eau, électricité), distribution de colis F.E.A.D., délivrance d'attestations pour des colis alimentaires auprès de Saint Vincent de Paul (Villers-le-Bouillet), etc.

Le subside du SPP Intégration sociale « Fonds pour la participation et l'activation sociale » destiné à promouvoir la participation sociale, sportive et culturelle des bénéficiaires a permis à notre Centre de financer différentes actions individuelles en faveur d'enfants (affiliation à un club sportif, prise en charge financière de frais scolaires, cadeaux de Saint Nicolas...) et de distribuer des tickets « Article 27 » pour la participation à des spectacles (cinéma, théâtre, musées, concerts, ...).

En matière d'énergie, nous continuerons notre support au public fragilisé en collaboration avec nos trois assistantes sociales et notre « tuteur énergie » pour traiter principalement les problèmes liés aux dettes d'énergie (eau, électricité) et les demandes relatives au Fonds mazout (allocations de chauffage).

- En 2021, 95 allocations de mazout ont été octroyées pour un montant total de 10.618,72 EUR via le Fonds mazout.
- En 2021, 10 droits de tirage ont été accordés pour un montant total de 2414,09 EUR via le Fonds social de l'Eau de la S.W.D.E.

Au cours de l'année 2021, nos travailleurs sociaux ont traité 25 dossiers en matière de droit à l'intégration sociale : 24 dossiers en matière de revenu d'intégration sociale (R.I.S.) dont 10 concernent des personnes avec au moins un enfant mineur à charge, 4 des cohabitants et 10 des personnes isolées et 4 dossiers ont abouti à la mise à l'emploi sous la forme d'un « article 60 §7 ».

Depuis fin 2016, l'octroi d'un revenu d'intégration sociale est lié à l'établissement d'un P.I.I.S. (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) : ce « contrat » vise à établir les étapes nécessaires et les objectifs, en vue de l'insertion sociale et/ou professionnelle progressive de tout nouveau demandeur du R.I.S. Il peut prendre plusieurs formes, en vue de les mener par exemple à un contrat de travail, à une formation, à des études de plein exercice ou à une orientation sociale.

Comme déjà soulevé l'an dernier, l'augmentation continue du nombre d'étudiants bénéficiaires du RIS constitue indéniablement un facteur de préoccupation : en 2021, nous avons octroyé 7 R.I.S. à des jeunes entre 18 et 25 ans qui suivent des études, ce qui constitue un investissement dans l'avenir en ce que les études constituent la meilleure voie vers une insertion professionnelle durable.

La réinsertion socioprofessionnelle (fonction 8451) fait partie intégrante des missions du service social qui accompagne notamment les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (aptes à travailler) en proposant au Conseil de l'Action sociale leur mise à l'emploi par le biais d'un contrat de travail « article 60 §7 » (ou « article 61 ») pour une durée déterminée en leur permettant de retrouver leur droit aux allocations de chômage et en acquérant une expérience professionnelle pour les aider à réintégrer le marché de l'emploi.

En 2021, 4 dossiers ont abouti à une mise à l'emploi :

2021, 1 dossion out do out a uno illiso a i olipion i									
Contrats de mise à disposition de la Ressourcerie du	1 ouvrier manutentionnaire du 1/12/2020 au								
Pays de Liège :	30/11/2021								
-	1 ouvrier manutentionnaire du 08/02/2021 au								
	15/06/2021 (fin anticipée du contrat)								
Contrat de mise à disposition de l'ASBL Animal sans toit :	1 agent polyvalent depuis le 1/02/2021								
Contrat de mise à l'emploi au CPAS de Verlaine et à l'Administration communale :	1 aide-ménagère du 1/02/21 au 22/06/2021								

En 2021, notre CPAS veillera au maintien d'une politique de réinsertion socioprofessionnelle active en engageant au minimum trois bénéficiaires du droit à l'intégration sociale sous contrat de travail « article 60 §7 ». Malgré le coût de ces contrats de travail (+- 3.000EUR/an), nous sommes persuadés que la mise à l'emploi permet de diminuer considérablement le nombre de bénéficiaires du R.I.S. qui émargent du CPAS de Verlaine dès lors qu'à l'issue de leur contrat, ils retrouvent leurs droits aux allocations de chômage ou se voient proposer un contrat de travail.

Dans le cadre des synergies avec l'Administration communale, nous tâcherons de proposer l'aide de ces travailleurs pour de petits travaux de voirie ou d'entretien afin de servir au mieux la collectivité en termes de propreté publique.

LOGEMENTS (fonctions 831, 837 et 928)

Les travailleurs sociaux sont fréquemment sollicités pour des problèmes liés au logement (fonction 831) et notamment en vue de la constitution d'une garantie locative, de la prise en charge de loyers, d'une inscription en adresse de référence au CPAS, d'une aide à la recherche d'un logement dans le secteur privé notamment par la mise à disposition d'une liste de locations dans la région, etc.

Notre Centre dispose d'un logement d'urgence / de transit (fonction 928) qu'il met à la disposition de personnes qui se retrouvent sans logement pour une courte période afin de leur permettre de rechercher sereinement un logement, dont notamment en raison d'un domicile déclaré insalubre ou inhabitable, d'une expulsion, d'un conflit familial ou d'une situation de crise (violence conjugale, ...), d'une catastrophe (incendie, explosion, inondation, ...), du statut de sans-abri de la personne.

L'Initiative locale d'Accueil ou « I.L.A. » (fonction 837) permet au CPAS d'accueillir des demandeurs d'asile en partenariat avec FEDASIL pendant la période d'examen administratif de leur demande d'asile en Belgique. En 2020, le logement situé rue Vinâve des Stréats, 34 a permis d'accueillir une famille composée de 7 personnes ainsi qu'un MENA (mineur étranger non accompagné).

Nous continuerons notre politique de logements sociaux visant à garantir à chacun l'accès à un logement décent en veillant à augmenter notre capacité d'accueil de manière prudente et réfléchie. Pour ce faire, nous poursuivons la collaboration avec le service de Meuse Condroz Logement (M.C.L.) et le service de L'Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) du pays de Huy et assurons la représentation de notre Centre au sein de leurs organes et délivrons des attestations à des candidats locataires pour l'octroi d'un logement social. Les différents logements sociaux sont situés Rue Grand route (5), Rue Bomiète (3), Rue de la Station (2), Rue de Huy à Chapon-Seraing (4). La construction de trois logements (rue Buisson à la Fleur) est en cours.

GESTION/GUIDANCE BUDGÉTAIRE (fonction 831)

Durant l'année 2021, 14 personnes et/ou familles ont confié la gestion de leur budget aux travailleurs sociaux du CPAS (fonction 831). Cet accompagnement, sur base volontaire, permet le suivi du budget des bénéficiaires via un compte bancaire que les assistants sociaux gèrent afin d'acquitter l'ensemble de leurs charges et de résorber progressivement leurs dettes. Des guidances budgétaires peuvent également être envisagées par la mise en place d'un suivi administratif sans gestion du compte bancaire des bénéficiaires.

MÉDIATION DE DETTES (fonction 8013)

De nos jours, le surendettement est un problème majeur, raison pour laquelle notre CPAS est partenaire du Service Rural de Médiation de Dettes (ou S.R.M.D.) de Faimes, Association Chapitre XII constituée de sept CPAS (fonction 8013). Ce Service vient en aide aux personnes en situation de surendettement afin de leur permettre de rembourser leurs dettes tout en continuant à mener une vie décente. Dans ce domaine, nous veillerons à privilégier la prévention par le biais de conférences et invitons nos citoyens à consulter ce service dès que leur budget approche du déséquilibre et non quand le surendettement est présent. En 2021, le S.R.M.D. a traité 6 dossiers amiables et 6 dossiers en règlement collectif de dettes.

SERVICE AIDES MENAGERES (fonction 8445)

Le CPAS de Verlaine continue de proposer un service composé de cinq aides ménagères sociales à domicile pour aider les citoyens dans leurs tâches quotidiennes (nettoyage des pièces de vie, lessive et repassage, vaisselle, rangement, réfection du lit, ...). Ce service a pour objectif de favoriser le maintien et le retour à domicile, l'accompagnement et l'aide à la vie quotidienne des personnes isolées, âgées,

handicapées, malades et des familles en difficulté, en concertation avec l'environnement familial et de proximité. Cette aide est accordée si le demandeur n'est pas ou est insuffisamment en état d'accomplir ses tâches familiales ou ménagères, en raison soit d'une inaptitude physique ou mentale, soit de circonstances sociales particulières.

En raison de la crise sanitaire du COVID-19, les activités du **Service des Aides ménagères** ont été limitées aux prestations strictement nécessaires et ce, moyennant le respect des mesures d'hygiène, de protection individuelle et de distanciation sociale afin de soutenir au mieux les bénéficiaires de ce service de proximité.

En 2021, le service a permis d'accompagner 31 personnes et/ou familles dans leurs tâches quotidiennes.

AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE (fonctions 8011, 8441, 8443, 8712)

Afin de pouvoir répondre à d'autres demandes d'aide au maintien à domicile, notre Centre collabore depuis plusieurs années avec d'autres services publics et privés et participe à la prise en charge financière de prestations fournies :

- Centrale de Soins à Domicile (C.S.D.) pour des aides familiales et/ou des repas et soins à domicile,
- Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) pour des aides familiales,
- Aide et Soins à Domicile (A.S.D.) pour des soins à domicile,
- ASBL Le Maillon pour des soins à domicile.

SERVICE MOBILITÉ (fonction 8449)

Notre Centre continue de proposer un service de transport à un coût modéré pour aider tout citoyen qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport, rencontre des difficultés réelles dans ses déplacements pour :

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste,...) et de médicaments (pharmacien),
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions,...),
- accéder à certains biens de consommation nécessaires à la vie quotidienne ;
- rendre visite à des personnes qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos,...)
- accompagner toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, activités "bébé rencontre", activités socio-culturelles (article 27) ou de loisirs (spectacles, expositions, ...).

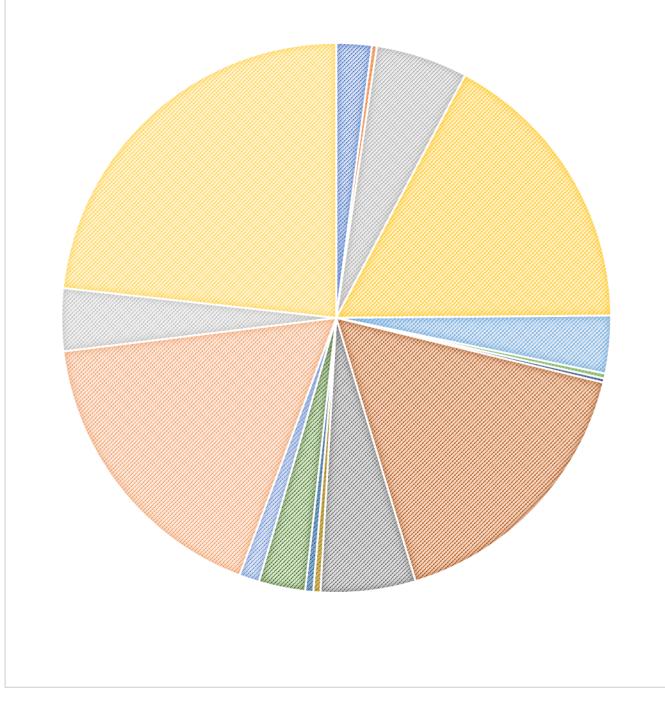
Depuis la fin septembre 2020, le CPAS de Verlaine dispose d'un nouveau véhicule équipé d'un système spécifique pour le transport des personnes à mobilité réduite (PMR) suite à un don du Lion's Club de Verlaine.

En raison de la crise sanitaire du COVID-19, les activités du **Service Mobilité** ont été limitées aux transports strictement nécessaires et ce, moyennant le respect des mesures d'hygiène, de protection individuelle et de distanciation sociale. Les agents sont sollicités afin d'assurer les courses de première nécessité (alimentaires et pharmaceutiques) à titre gratuit pour les personnes âgées, isolées et/ou à risques.

En 2021, le service a permis d'accompagner 102 personnes et/ou familles et a réalisé à ce jour 1685 courses dont 57 courses de première nécessité (alimentaires et pharmaceutiques) et 62 transports vers un centre de vaccination, à titre gratuit.

- ACV/ C.P.A.S.
- Colis alimentaire
- Courses COVID-19
- Dons inondations
- Garage / Carburant / Car Wash
- S.R.M.D.
- Transport en commun
- Vaccination covid

- Avocat/Maison de justice/Tribunal/Notaire
- Courses / banque
- dépistage Covid
- Ecole / Formations / Académie / stages / sport
- Maison Emploi / Syndicat / Interim / Mutuelle / SRMD
- Trajets divers / Famille
- Travail A/R
- Visites médicales / Hôpitaux / Pharmacie/Kiné



ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (fonction 8352)

Notre Centre assure la gestion administrative et l'encadrement de l'équipe de bénévoles pour l'Ecole de Soutien scolaire « Les Bottes de 7 lieues » destinée aux enfants de l'Ecole communale qui rencontrent des difficultés scolaires. Ce service a été suspendu en raison de la crise sanitaire du COVID-19. Avant la suspension, 14 enfants ont été aidés et encadrés par 11 bénévoles.

Notre CPAS veille à assurer la protection d'enfants en ayant adhéré au Centre Régional de Recherche et d'Actions sociales sur les problématiques Familiales (C.R.A.F.), association chapitre XII régie par la loi du 8 juillet 1976, qui assure la prise en charge pluridisciplinaire de situations à risques, de maltraitances physique, psychologique, d'abus sexuel et de négligences graves (réseau SOS-familles) et veille à la sensibilisation et information des professionnels et des parents.

AUTRES ACTIONS SOCIALES (fonction 8019)

Suite à la mise à la retraite de l'agent affecté au Service informatique au 1er février 2020, le CPAS a développé une collaboration avec la Province de Liège afin de proposer une solution innovante pour l'initiation des seniors à l'utilisation d'internet et des technologies : le MOBi'TIC. L'objectif est de lutter contre l'isolement des seniors, leur exclusion et maintenir leur autonomie à domicile le plus longtemps possible grâce à l'apprentissage du numérique (banque en ligne, e-ID, recherche d'informations, découverte des smartphones, dangers du net, ...).

II. Budget extraordinaire

Le budget extraordinaire s'équilibre à 216.000 EUR :

		2020	2021			2022
			Après la	Adaptations	Total	
			dernière M.B.			
COMPTE 2020						
Droits constatés nets	1	57.090,35				
Engagements à déduire	2	54.582,52				
Résultat budgétaire au compte 2020	3	2.507,83				
(1-2)						
BUDGET 2021						
Prévisions de recettes	4		128.496,63	-90.000,00	38.496,63	
Prévisions de dépenses	5		128.496,63	-90.000,00	38.496,63	
Résultat présumé au 31/12/2021 (4	6		0,00		0,00	
- 5)						
BUDGET 2022						
Prévisions de recettes	7					216.000,00
Prévisions de dépenses	8					216.000,00
Résultat présumé au 31/12/2022 (7	9					0,00
-8)						·

PROJETS EXTRAORDINAIRES

La crise sanitaire que nous vivons actuellement a intensifié les communications virtuelles, la digitalisation des contacts et a, par conséquent, accentué la fracture numérique. Nous constatons un impact psychosocial sur nos citoyens, dont notamment nos aînés et nos publics précarisés et isolés. Or, les liens entre nos citoyens nous semblent essentiels et à privilégier dans le contexte actuel.

Nous nous sommes dès lors fixé deux objectifs principaux pour l'année à venir : d'une part, nous allons veiller à renforcer les moyens de communication digitale au sein de notre administration (via la mise en place du WIFI, de l'E-Guichet, etc.) et, d'autre part, nous serons vigilants afin d'assurer l'accessibilité de nos services à la population moins concernée par la digitalisation et veillerons à maintenir une communication de proximité, essentielle dans un village comme le nôtre.

A cette fin, nous allons notamment continuer la collaboration avec les services provinciaux du MOBITIC, nous allons répondre à un appel à projet « espaces communautaires » lancé fin novembre 2021 par l'AVIQ afin de mettre en place un espace communautaire au sein duquel pourraient être organisées des activités sociales, sportives (dont notamment des séances de gymnastique douce, des ateliers créatifs, des séances de prévention, des ateliers en vue d'une alimentation saine, un lieu d'échanges, etc.). Ces activités pourront être organisées en collaboration avec des services d'aide aux familles et ce, dans le respect des mesures sanitaires fédérales afin de veiller au bien-être de l'ensemble de nos citoyens. Dans un premier temps, les activités pourront s'organiser dans la salle communale des Thuyas, dans l'attente de la rénovation de la salle de Seraing-le-Château (ancien local colombophile). En effet, en raison de la crise du COVID-19, ce projet de rénovation a été à nouveau « gelé » et, pour l'exercice 2022, nous espérons enfin concentrer notre attention, à l'extraordinaire, sur ce local qui deviendra dans le futur un bel outil pour l'organisation d'évènements sociaux. De nombreux travaux devront être prévus en 2022 afin de rendre ce lieu accessible (toiture, châssis, isolation, chauffage, électricité et sanitaires ...).

En 2021, nous avons rentré un projet dans le cadre de l'appel « **UREBA exceptionnel** » afin d'obtenir une subvention dédiée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et, en particulier, pour améliorer l'enveloppe de bâtiments (murs, toit, sol et menuiseries extérieures) afin de diminuer les factures d'énergie. Le dossier a été approuvé pour assurer la rénovation d'un logement social d'accueil pour un montant de subside de 26.460 EUR.

CONCLUSION

Le budget 2022 est le reflet de notre volonté d'offrir à nos concitoyens les plus précarisés les outils leur permettant de s'extraire de situations éminemment difficiles à vivre. A l'avenir, nous devrons rester attentifs à l'évolution de la pauvreté et aux actions à mettre en place ou à maintenir afin de permettre à chacun de nos concitoyens de mener une vie conforme à la dignité humaine. En effet, nous nous devons de rester prudents quant à l'impact de la crise sanitaire, du confinement et du déconfinement progressif, qui sera indéniable sur l'aggravation de la pauvreté des ménages. Les difficultés se traduiront notamment par l'explosion des demandes en aide alimentaire, en matière d'aides sociales diverses (retards de paiements de loyers, de factures d'électricité, d'eau, etc.), par l'accroissement des troubles de santé tant physique que mentale, par la fracture numérique, ...

Je suis satisfait du travail effectué avec un Conseil de l'Action sociale efficace et dynamique. La présence régulière de chaque conseiller est à mettre à l'honneur ainsi que le temps consacré à chaque dossier.

Toutes ces actions sociales et services proposés ne sont et ne seront réalisables que grâce à la compétence, à la motivation et au dynamisme du personnel de notre CPAS. Elles le sont et le seront également grâce à la vigilance des membres du Conseil de l'action sociale, de la Directrice générale et de la Directrice financière, à qui je tiens à adresser mes plus vifs remerciements.

Patrick DANZE, Président du CPAS de Verlaine